

Image not found or type unknown



Transcription en france d'un divorce en algerie

Par **espoirvie**, le **26/01/2014** à **19:58**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis en plein procédure de divorce en Algérie ou le mariage a était fait et ou la transcription de ce dernier était faite en France ,
mais je ne connais ni la procédure a suivre en France pour transcrire ce malheureux divorce ni le dossier a fournir ,ni l'administration ou le tribunal pour envoyer le dossier ???
si quelqu'un peut m'aider car je suis vraiment perdue
je vous remercie du fond du cœur

Par **sheryne77**, le **27/01/2014** à **23:51**

bonsoir

tout d abord cela dépend de votre nationalité
ensuite il faut l'exécution du jugement en france
car il faut que le jugement algerien soit reconnu en france avant sa transcription
bonsoir